Le cimetière de Saint-Vérand se situe au 23 rue des cyprès.

Il est possible de disposer de place :

- en concession,
- en cavurne,
- au columbarium,
- dans le jardin du souvenir.

La gestion des emplacements est réalisée par la mairie.

Règlement intérieur du cimetière





Concessions échues

Il est demandé aux personnes ou aux familles titulaires de prendre contact avec la mairie au sujet des concessions échues.

Liste des concessions échues

Concession

Il n'existe plus de nouvelle concession perpétuelle, mais uniquement des concessions trentenaires.

La concession peut être de :

- 1 place 2.5m² (2 personnes),
- 2 places 5m² (4 personnes).

Il est possible d'acquérir des concessions plus grandes.



Inhumation en pleine terre

Elle doit être mise en oeuvre conformément au règlement intérieur du cimetière.

Coût d'une concession pour 30 ans : 80,00€ le m²

Coût du renouvellement pour 30 ans : 80,00€ le m²



Inhumation en Caveau

Le caveau est réalisé en béton et comporte une ou plusieurs parties appelées «case».

Il doit être construit conformément au règlement intérieur du cimetière.

ATTENTION : Voir avec votre marbrier pour les frais supplémentaires.

Coût d'une concession pour 30 ans : 80,00€ le m²

Coût du renouvellement pour 30 ans : 80,00€ le m²



CAVURNE

Il est possible de mettre 4 urnes de taille standard dans une cavurne.

Les inscriptions doivent être conformes au règlement intérieur du cimetière.

Coût d'une cavurne pour 30 ans : 900 €

Coût du renouvellement pour 30 ans : 100 €



Colombarium

Il est possible de mettre 2 urnes de taille standard dans une même case.

La plaque et les ornements doivent être conformes au règlement intérieur du cimetière.

Coût de la case pour 30 ans : 500 €

Coût du renouvellement pour 30 ans : 50 €



Jardin du souvenir

La plaque est à la charge de la commune. Elle comprend :

- Nom de naissance
- Nom marital
- Prénom
- Date de naissance
- Date de décès

Coût de la dispersion des cendres : 50 €